

Perpignan lance le recensement de la population 2026 à partir du 15 janvier

Ville de Perpignan | 08-01-2026 | 15:08



The graphic features the official logo for the 2026 population census, which includes a stylized house icon and the text 'Recensement de la population 2026'. Below the logo is a colorful illustration of a diverse group of people, including a person in a wheelchair, a family with a stroller, and individuals of various ages. In the background, there are stylized buildings, a bus, and a person on a bicycle, representing a vibrant community.

Le recensement de la population : c'est utile, c'est simple, c'est sûr.

Recensez-vous en ligne, c'est plus simple

[Ici, je réponds au questionnaire](#)



This smaller graphic shows a woman with dark hair sitting at a desk, working on a laptop. To her right, the text 'ICI JE RÉPONDS AU QUESTIONNAIRE' is displayed in a bold, sans-serif font.



La Ville de Perpignan lancera le recensement de la population 2026 le 15 janvier prochain. Cette opération se poursuivra jusqu'au 21 février. Il s'agit d'une enquête statistique obligatoire, essentielle pour connaître le nombre réel d'habitants et déterminer la population officielle de la commune.

Les résultats du recensement permettent de calculer la participation de l'État au budget municipal et d'analyser l'évolution démographique du territoire. Ces données sont indispensables pour adapter l'action publique aux besoins réels de la population, notamment en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite), de programmes de rénovation urbaine et d'offre de transports.

Cette année, seuls 8 % des logements, sélectionnés par tirage au sort, seront recensés. Les foyers concernés recevront une note d'information et la visite d'un agent recenseur, dûment habilité et muni de sa carte officielle. Les habitants pourront répondre en priorité par internet à partir du 15 janvier, à l'aide des codes confidentiels qui leur seront remis.

Pour les personnes ne pouvant pas répondre en ligne, des questionnaires papier seront mis à disposition. La Ville rappelle que toutes les réponses sont strictement confidentielles et transmises à l'INSEE afin d'établir des statistiques anonymes, conformément aux lois protégeant la vie privée. Le recensement est entièrement gratuit ; il est recommandé de se méfier de tout site ou démarche demandant un paiement.

Lien :
le-recensement-et-moi.fr

Autor: Rédaction